

## **Pôle de Besançon Viotte - Etude pour le débouché Nord de la gare - Convention avec Réseau Ferré de France**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** L'aménagement du pôle de Besançon Viotte entre dans le calendrier de la Ligne à Grande Vitesse Rhin Rhône, qui fixe sa mise en service en 2011.

L'ouverture Nord de la gare est un élément prioritaire et essentiel du développement du site. Elle accompagne l'arrivée du TGV Rhin Rhône sur la partie Nord du faisceau des voies et renforce le pôle d'échanges multimodal qui va se constituer sur la partie Sud de la gare. Elle assurera également un lien inter-quartier et apportera un accès direct au TGV, accès essentiel pour favoriser l'implantation des activités stratégiques (équipements, tertiaires) sur le site.

La réalisation du prolongement du souterrain jusqu'au-delà des voies SNCF et de la trémie d'accès est à étudier rapidement pour se caler sur les phases de travaux prévus dans le cadre de l'arrivée des TGV Rhin Rhône en gare de Besançon Viotte. Dans cet objectif, il convient de lancer une étude afin de disposer d'un estimatif des travaux, d'un programme technique et d'un calendrier de réalisation de l'opération.

La conduite de cette étude sera assurée par Réseau Ferré de France, en qualité de maître d'ouvrage de la construction future, en collaboration avec la Ville de Besançon. Celle-ci s'engage à prendre en charge les coûts de l'étude au vu de l'intérêt qu'elle porte en sus de l'accompagnement du TGV pour permettre le renforcement de la fonction de porte d'entrée de la gare sur l'agglomération et assurer un lien inter-quartier.

La durée de l'étude est estimée à 7 mois et son montant évalué à 55 000 € HT (65 800 € TTC), cette dépense étant imputée en subvention d'équipement au chapitre 204.824.2042.3603.30100 aux budgets 2006 et suivants. L'ensemble des modalités de conduite et de règlement de l'étude sera concrétisé dans une convention spécifique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'étude à intervenir entre Réseau Ferré de France et la Ville de Besançon,
- inscrire au budget 2006, la dépense relative à l'étude sur l'imputation sus-précisée.

**«Mme Nicole WEINMAN :** Je voulais simplement faire un commentaire, c'est que la mise en service pour l'aménagement de la ligne à grande vitesse est fixée en 2011, j'espère que l'aménagement, en tout cas du débouché Nord de la gare, sera terminé avant...

**M. LE MAIRE :** C'est certain.

**Mme Nicole WEINMAN :** ... compte tenu de toutes les demandes qu'on peut avoir en matière d'accès des usagers, je pense que vous avez les mêmes que nous...

**M. LE MAIRE :** C'est une demande très forte mais je dois quand même dire qu'à l'origine ce n'était pas prévu et j'ai dû insister très très fortement avec Jean-Claude ROY et Michel LOYAT auprès de RFF et la SNCF pour réaliser cette entrée par le Nord indispensable lorsqu'on vient entre autres de la rue de Vesoul, pour qu'on puisse accéder à la gare et traverser.

**M. Pascal BONNET :** (hors micro)... mais il semble que la gare Viotte était dans une logique d'agglomération, tant dans sa dimension économique que dans la dimension d'intermodalité de nos transports d'agglomération, donc je voudrais savoir si à terme il y aurait une compétence d'agglomération en lien avec Auxon ou si on restera dans...

**M. LE MAIRE** : ... de toute façon, en terme de compétence, les gares restent propriété de la SNCF et de RFF.

**M. Pascal BONNET** : D'accord.

**M. LE MAIRE** : Mais vous savez, il faut vous dire une chose quand même pour tous ces grands projets, que ce soit la gare Viotte, que ce soit Auxon, que ce soit la liaison entre les deux, il existe un système de gouvernance, un comité de pilotage composé non seulement de l'Agglomération, de la Ville, de RFF, de la SNCF mais aussi quasiment toujours du Département et même quelquefois de la Région. Ce sont des dossiers sur lesquels nous avançons tous ensemble, il est impossible de faire autrement. Après, chacun possède des spécificités. On sait que le Département va plutôt se pencher sur les problèmes des routes concernant la gare d'Auxon, mais nous allons travailler avec lui sur les accès routiers. L'Agglomération se concentrera certainement mais en travaillant avec la Région et le Département sur l'aspect développement économique. La Ville, quant à elle, s'intéresse aux accès à la gare, mais aussi au logement et au tertiaire qui intéressent aussi l'Agglomération, donc c'est vraiment du travail en commun. Dans quasiment toutes les réunions -je me tourne vers Michel ou la Directrice du service Urbanisme, Catherine HATON-PEREZ- l'Agglomération, la Ville, le Département, la Région, la SNCF et RFF sont quasiment toujours présents. Donc c'est une démarche très partenariale.

**M. Pascal BONNET** : Je n'avais pas terminé encore. J'ai remarqué qu'on avait surtout, au sein du SCOT un débat sur ces questions-là. Je voulais ajouter aussi parce qu'il y a eu des débats dans la presse pour savoir qui était à l'origine de quoi, que l'arrivée confirmée du TGV est un petit peu le résultat de nos interventions multiples, gauche et droite confondues. Tout le monde a été solidaire dans cette démarche et il serait intéressant que la Ville de Besançon réaffirme son désir de voir aussi un TGV réellement Rhin-Rhône à travers sa branche Sud.

**M. LE MAIRE** : Je l'ai encore réaffirmé cet après-midi, entre autres, au journal «Les Echos». Je pense qu'il le rapportera. On l'a redit encore à la Région qui est totalement d'accord là-dessus, c'est d'ailleurs ce qui peut décider nos amis jurassiens à financer. L'originalité du TGV Rhin-Rhône est quand même justement d'avoir une branche Sud parce que s'il n'y avait que la branche Est actuelle, ce ne serait plus un TGV Rhin-Rhône, ce serait un Mulhouse-Paris. Donc le TGV Rhin-Rhône c'est effectivement la branche Sud et nous en avons besoin, nous Bisontins, mais aussi toute la Franche-Comté. C'est une mobilisation globale de la Franche-Comté mais aussi de la Bourgogne, de l'Alsace, de Rhin-Rhône même si cela ne leur coûte pas trop cher car ils vont toucher, en Taxe Professionnelle, plus qu'ils ne vont déboursier mais ils auraient pu s'en dispenser...

**Mme Paulette GUINCHARD** : Rhône-Alpes, tu as dit Rhin-Rhône, tu es fatigué !

**M. LE MAIRE** : Oui Rhône-Alpes bien sûr, avec Jean-Jack QUEYRANNES, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes.

**M. Eric ALAUZET** : Je vais être très court, même si j'aurais beaucoup de choses à dire simplement sur ce point précis que vient d'évoquer Pascal BONNET, de la branche Sud. La branche Sud, au moins dans une de ses versions, commence par une liaison de haut niveau entre la gare d'Auxon et la gare Viotte. Je trouve que c'est très bien qu'un certain nombre de TGV en provenance du Nord de l'Europe, pour aller vers Lons le Saunier, empruntent ce tronçon-là. Donc il y a un enjeu très rapide à finaliser, à réaliser un tour de table autour de cette liaison à deux voies entre les deux gares pour donner le signal de la branche Sud, je n'en dis pas plus maintenant mais je crois qu'on aura l'occasion d'en reparler.

**M. LE MAIRE** : Tu as raison. Ce qu'on peut dire aussi c'est que pour nous, l'aménagement de la voie entre les deux gares est capital.

**Mme Paulette GUINCHARD** : Rapidement aussi. L'enjeu, pour répondre à Nicole WEINMAN, c'est la rapidité et que tout soit couplé. C'est un enjeu d'aménagement urbain essentiel, la gare Viotte ouverte de ce côté-là, ça veut dire qu'une grande partie des gens, naturellement continueront à venir à la gare Viotte pour prendre le TGV. C'est un équilibre, à mes yeux, vraiment très important, y compris avec la stratégie qu'a abordée très rapidement Eric ALAUZET sur la liaison avec le Sud, les choses peuvent

bouger beaucoup plus qu'on ne croit sur cet enjeu d'ouverture sur le Nord de la gare Viotte. Au moment où le Conseil Général est en train de travailler, où on est tous en train de travailler sur l'organisation des voies routières autour de la gare d'Auxon, on voit bien que cette ouverture sur cette partie-là permettra de ne pas aller prendre le train à Auxon mais de le prendre plutôt à la Viotte. C'est un enjeu vraiment très important au moment de l'arrivée de la ligne à grande vitesse. J'insiste là-dessus, je crois que c'est quelque chose qui changera complètement l'organisation du transport sur Besançon, dans sa relation avec les gares.

**M. Michel LOYAT** : L'ouverture Nord est bien sûr une priorité mais je crois qu'il est important de souligner que dans le même temps, la semaine prochaine, la commission d'appel d'offres devrait retenir le bureau d'études qui va travailler sur le tertiaire. Cette étude doit examiner l'offre tertiaire en lien avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, pas uniquement sur le site Viotte, sur l'agglomération, avec un zoom sur le site Viotte, quel programme tertiaire, quel pôle tertiaire sur ce site, tant au Nord qu'au Sud, quand on dit au Nord, c'est donc côté Nord par rapport à la voie ferrée et au Sud de l'autre côté, donc il y a bien là une complémentarité entre ce qui est réalisé au point de vue d'aménagement, de faciliter la circulation et l'accessibilité et ce qui sera réalisé en matière d'attractivité économique. Il est clair que la Communauté d'Agglomération, pour revenir à ce que disait M. BONNET, a une implication forte tant en matière de transport que par l'aspect économique parce que ce sera un pôle tertiaire d'intérêt d'agglomération. Après sera-t-il d'intérêt communautaire ou pas ? C'est à voir mais dans tous les cas c'est d'intérêt d'agglomération, donc on n'est pas du tout dans une optique de dire : c'est un projet «bisontino-bisontin». On est complètement dans une vision d'agglomération et je dirais même, puisqu'on est la capitale régionale, que c'est aussi un élément important pour la région par ce biais de vitrine et d'entrée dans la capitale régionale.

**M. LE MAIRE** : C'est pour ça que cette étude est vraiment indispensable et urgente afin de préciser les besoins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*